

Comité syndical du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne du 25 février 2014

Expression du Pôle Métropolitain Loire-Bretagne sur la " Stratégie partagée en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales"

Depuis plusieurs décennies, les agglomérations d'Angers, Brest, Nantes, Rennes et Saint-Nazaire ont pris en main le développement de leur territoire dans ses dimensions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

Face aux grands défis posés par la crise (chômage, pauvreté, exclusion sociale...) les villes et agglomérations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne mettent en œuvre concomitamment des stratégies d'investissement et des politiques de cohésion sociale et de solidarité territoriale pour répondre dans le même temps aux enjeux d'attractivité et de réduction des écarts de développement. Dans un environnement socio-économique en perpétuelle évolution, elles s'engagent plus que jamais à répondre aux attentes sans cesse croissantes des populations urbaines.

Dans le contexte de réforme en cours de la politique de la ville, de définition du prochain cadre de référence des contrats de ville, mais aussi de développement des approches urbaines intégrées, les cinq agglomérations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne, réunies en Comité syndical du 25 février 2014, ont souhaité partager leurs aspirations communes en matière de réduction des inégalités sociales et territoriales. Elles rappellent ici la philosophie qui guide leur intervention selon une vision globale des questions de solidarité et du vivre ensemble :

Tout d'abord le Pôle métropolitain Loire-Bretagne se veut un territoire de projets, conçu selon un modèle de développement équilibré et solidaire qui contribue à son attractivité (attractivité pour les acteurs économiques, les chercheurs, les travailleurs qualifiés et les populations plus précaires en recherche d'une situation sécurisée en matière d'emploi, de logement) et à son rayonnement. Par nature, le PMLB cherche à se soustraire des logiques de concurrence interterritoriales pour s'inscrire dans une démarche métropolitaine en travaillant sur les complémentarités entre territoires dans un objectif de réductions des inégalités.

Par ailleurs, le Pôle métropolitain Loire-Bretagne réaffirme la nécessité de considérer les quartiers prioritaires comme une composante du territoire des agglomérations en reconnaissant leurs spécificités et leurs potentialités. En effet, ils assurent une fonction résidentielle évidente à l'échelle du bassin de vie et disposent d'une capacité d'innovation sociale dont nos réflexions doivent impérativement se nourrir. Il s'agit de développer, en s'appuyant sur les potentialités et initiatives citoyennes, les outils et moyens qui garantissent aux habitants, qu'ils soient de passage ou installés, l'accès à la ville dans son ensemble pour sortir de la spirale de la précarité et de l'exclusion : donner accès à l'emploi, à la citoyenneté, à l'éducation, tout en garantissant la sûreté et le vivre ensemble.

Les débats nationaux lors de la concertation sur la réforme de la politique de la ville l'ont d'ailleurs montré : les quartiers ne concentrent pas à eux seuls toutes les inégalités, et les réponses sont à rechercher *a minima* à l'échelle de l'agglomération. La vision d'une politique de la ville corrective, temporaire et resserrée sur le périmètre de la géographie prioritaire est aujourd'hui révolue : il s'agit de privilégier une politique de cohésion sociale et de solidarité territoriale intégrée.

À ce titre, les agglomérations du Pôle métropolitain Loire-Bretagne ont développé une approche urbaine intégrée de l'ensemble des politiques publiques impulsées sur leurs territoires (accessibilité, Enseignement Supérieur et Recherche, développement économique, emploi, habitat, déplacements, ...) en faveur de la réduction des inégalités sociales et territoriales. Cette approche garantit la cohérence d'ensemble des actions menées. Cette vision contribue en outre à développer une culture commune et des pratiques de collaborations renforcées avec tous les acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire.

En conclusion, la réforme de la politique de la ville et l'acte III de la décentralisation devront permettre aux agglomérations de disposer des outils nécessaires pour parvenir à un développement équilibré des territoires qui tienne compte des populations les plus vulnérables. Les politiques européennes (PO FEDER-FSE), nationales (volet territorial du CPER notamment), et régionales devront être articulées en cohérence avec la politique de la ville, pour permettre la mise en œuvre de ces stratégies locales de développement, et en aucun cas pénaliser les collectivités qui ont développé des mécanismes et des politiques de solidarité sur leur territoire.